Image not found or type unknown

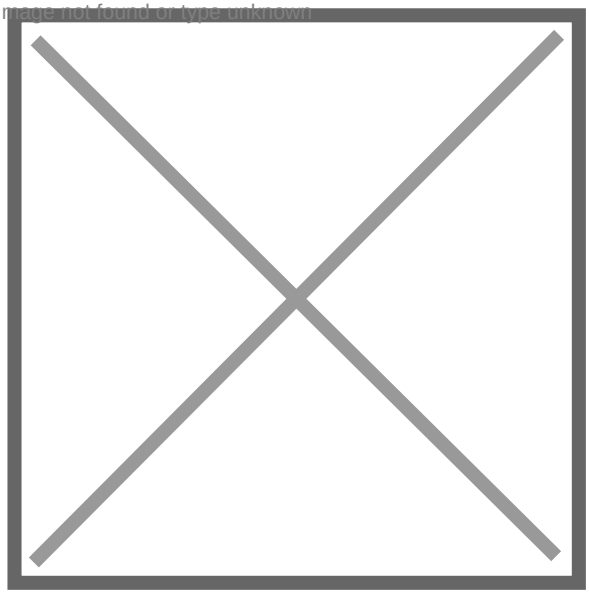

Comment toucher une pensionde reversion en cas décés

Par **arno88**, le **26/02/2008** à **13:14**

Bonjour, je suis divorcé à l'amiable d'avec mon épouse aprés 40 ans de mariage, je suis maintenant en retraite et je souhaite savoir si elle peut prétendre à quelque chose en cas ou je décéde, car ayant peu travaillé elle n'a que 500.00 € par mois , pourra t elle toucher une partie de ma retraite?
si uoi sous quelles conditions et pour quelle montant ,je voudrait anticipé cette situation et ne pas la laissée demunie (je lui verse une pension substentielle actuellement)--merci de vos conseils, en effest un couple encore marié n'a pas ce genre de probléme ca se fait automatiquement mais la je ne sait pas
arno

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés